

L'an deux mil vingt et un, le jeudi six mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

Étaient présents : MM. Raymond RABETEAU, Jean-Jacques BORD, Didier LASSÉCHERE, Christian FAUGERON, Jacques FAURE, Maurice BESSE, Anthony BUYS, Jean-François CHAMPEAU, Cédric LECOMTE, Mmes Claudine DAURY, Mireille RECONDU, France-Noëlle GIMENEZ

Absent excusé :

Absent : M. Arnaud PICOUT.

Secrétaire de séance : M. Cédric LECOMTE.

* * * * *

Délibération 2021 / 05-01 :

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE POUR LES ANNEES SCOLAIRES 2021-2022 ET 2023

Monsieur le Maire :

- rappelle à ses collègues que par délibération n° 2017/06-09, la commune a opté pour un aménagement des rythmes scolaires sur 4 jours.
- pour les rentrées scolaires 2021-2022 et 2023 l'organisation de la semaine scolaire doit être renouvelée.
- si la commune souhaite conserver l'organisation dérogatoire sur 4 jours, une proposition conjointe du conseil municipal et du conseil d'école doit être adressée aux services de l'Education Nationale.
- Les enseignants et les délégués de parents d'élèves se sont d'ores et déjà prononcés pour le maintien de l'organisation existante.
- Il est proposé au conseil municipal de maintenir la semaine à 4 jours aux jours et horaires scolaires suivants :

Jours d'école : lundi, mardi, jeudi et vendredi

Horaires :

Maternelle et élémentaire : 9 h 00 / 12 h 00 et 13 h 30 / 16 h 30


Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide le maintien de la semaine à 4 jours aux jours et horaires scolaires suivants :

Jours d'école : lundi, mardi, jeudi et vendredi

Maternelle et élémentaire : 9 h. 00 / 12 h. 00 et 13 h 30 / 16 h 30

Fait et délibéré en Mairie, le 6 mai 2021.

Le Maire

Raymond RABETEAU